

Note — 20 janvier 2021

Mobilités bas-carbone et inégalités

L'État catalyseur de transition

par Vincent Le Rouzic, directeur adjoint des études et Alphonse Coulot, chargé de mission, La Fabrique de la Cité

Résumé à l'attention des décideurs

Indispensable pour atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris (COP 21), la transition bas-carbone des mobilités constitue un défi majeur des politiques publiques, tant elle suscite d'importants mouvements de contestation (bonnets rouges, gilets jaunes) où sont parfois opposés « la fin du monde » et « fin du mois ». Si les objectifs généraux de cette transition font l'objet d'un assez large consensus en France, les modalités de mise en œuvre de l'action publique font l'objet de nombreuses critiques et sont notamment accusées de renforcer les inégalités sociales et territoriales. Dès lors, comment réinventer l'État pour relever le défi de la transition bas-carbone des mobilités sans former de nouvelles inégalités ? Cette problématique fera l'objet de deux notes : la première sur l'État catalyseur de transition, la seconde sur l'État-providence de transition.

Ce que nous avons décrypté

Dans cette première note, il convient tout d'abord de rappeler les grands enjeux du problème du réchauffement climatique en lien avec les mobilités et les différentes stratégies permettant de décarboner le secteur du transport des personnes (1). S'il est un angle-mort de la réflexion prospective en matière de stratégie de décarbonation du secteur du transport des personnes, c'est bien celui des inégalités. Une première manière d'aborder le sujet consiste à identifier les inégalités sociales et territoriales en matière d'émissions de CO₂ liées au transport (2). Un sondage réalisé par

Ipsos pour le compte de La Fabrique de la Cité en décembre 2021¹ montre que si les Français ont une bonne prise de conscience des enjeux, des inégalités persistent pour passer à l'action vers des mobilités moins émissives en carbone (3). De ces premiers constats, il ressort que la transition bas carbone des mobilités présente un risque non négligeable de renforcement des inégalités sociales et territoriales déjà préexistantes, ce qui ouvre la réflexion sur le rôle de l'État pour faciliter la transition de façon juste (4).

Ce que nous proposons comme orientations stratégiques

Pour revivifier les réflexions autour du rôle de l'État dans ce contexte, et dépasser certaines formules éculées comme l'expression d'« État stratège », nous proposons d'esquisser les contours d'un « État catalyseur de transition ». L'expression d'« État catalyseur de transition » tire son inspiration de la chimie où un catalyseur est défini comme « une substance qui augmente la vitesse d'une réaction chimique sans paraître participer à cette réaction ». Dans cette perspective, l'État catalyseur de transition a pour objectif d'accélérer la vitesse de la transition vers une société bas carbone sans pour autant se substituer à l'ensemble des acteurs qui doivent prendre leur part de responsabilité (entreprises, collectivités territoriales, citoyens). Afin de limiter la formation de nouvelles inégalités, l'État doit concentrer ses efforts sur le déploiement de technologies matures permettant de structurer un réseau de mobilités bas-carbone sur tout le territoire (II.1). Il doit également soutenir les nouvelles filières stratégiques à la décarbonation des transports (II.2) et l'investissement en recherche dans des technologies de rupture (II.3). Enfin, l'État catalyseur de transition est amené à imaginer de nouvelles solutions sous contrainte budgétaire comme le recyclage d'infrastructures existantes pour favoriser de nouvelles mobilités (II.4).

Ce que nous recommandons comme mesures concrètes

1. **Soutenir le déploiement de technologies matures de décarbonation sur l'ensemble du territoire français** : étendre massivement le réseau de bornes de recharge rapide sur autoroute, mieux dimensionner les aires de service à la croissance du parc automobile électrique en 2030.
2. **Encourager durablement les nouvelles filières stratégiques de décarbonation des transports** : intégrer les constructeurs automobiles dans l'amorçage de la filière retrofit, instaurer une garantie de retrofit permettant à tout particulier d'électrifier un véhicule existant.
3. **Expérimenter la transformation des autoroutes en infrastructures de transport en commun** : sécuriser une voie pour le transport collectif express sur autoroute, expérimenter les autoroutes électriques pour les poids lourds.

Mots-clefs : État catalyseur de transition ; transition bas carbone ; mobilités ; inégalités ; Accords de Paris ; véhicules électriques ; borne de recharges ; retrofit ; autoroute bas carbone ; Renew Deal ; transport collectif express.

¹ La Fabrique de la Cité, 06/01/2022, Mobilités bas carbone : découvrez les résultats d'une enquête d'opinion inédite : <https://www.lafabriquedelacite.com/actualites/mobilites-bas-carbone-les-resultats-dune-enquete-dopinion-inedite>